

# **PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE :**

## **APPED83**

### **Association Pour la Préservation de l'Environnement de la Dracénié**

#### **APPED**

Adresse :

Les Oliviers – Quartier de Clastron

83920 La Motte en Provence

**www.apped83.org**

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Procès-verbal de l'assemblée générale

#### **Réunion du Mercredi 23 Mars à 17h30,**

Les membres de l'association dénommée APPED, se sont réunis au siège de l'Association à la Motte en Provence, en assemblée générale restreinte, sur convocation de M. François René MATHIEU, Président de l'APPED..

Etaient présents les membres du bureau :

**François-René MATHIEU**

**Christiane KROL**

**Jean Claude EXCOFFIER**

**Jean DUCROS**

Ainsi que les suppléants

**François COCHARD**

**J.François WYLLIE**

**Pascal FABRE**

**Christian PETIT Absent**

Le président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

**1 – Bienvenue aux participants**

**2 - Rapport moral et d'activités**

**3 – Rapport financier**

**4 – Point de la CAD et de la Mairie de la Motte**

**5 – Situation du projet de construction sur le terrain de Madame Haumont**

**6 - Prospectives**

**6- Questions diverses**

**La parole est au Président François René Mathieu**

Le président souhaite la bienvenue aux participants

Cette réunion fait suite à celle de Septembre 2014, tenue à la Motte.

Aujourd'hui nous intervenons pour notre 4ème assemblée générale, obligatoire pour toutes associations de la loi 1901.

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport Moral d'Activité
- Rapport Financier
- Point de la CAD et de la Marie de la Motte sur le devenir de ce site
- Situation du projet de la société Bonifay
- Prospective
- Questions diverses

### **- Rapport Moral d'activité**

Je rappelle le but de notre association qui est d'assurer pour leur environnement,

- **la défense des intérêts matériels et moraux des résidents,**
- **de lutter contre toute implantation industrielle qui viendrait défigurer un site réputé pour sa nature protégée,**
- **de sauvegarder ses domaines viticoles de renom, atouts essentiels d'une région qui vit en grande partie grâce au tourisme.**

Notre association participera à toute forme d'action permettant la sauvegarde de l'environnement afin d'en assurer sa protection et son équilibre.

Nous rappelons qu'à ce titre l'association utilisera tous les moyens légaux pour faire valoir les droits de ceux qu'elle représente.

Depuis la dernière réunion de septembre 2014, notre action s'est bornée à veiller et surveiller les actions entreprises par la Marie de la Motte vis-à-vis de la Société Bonifay.

Nous avons sollicité l'écoute des services de l'urbanisme et du Maires de la Motte.

Qu'ils en soient remerciés pour leur accueil.

Pas de nouvelles importantes, si ce n'est que ce terrain de Madame Haumon, d'après le nouveau PLU de la Motte, serait plus destiné à une activité en conformité avec le tourisme, dans le cadre d'un développement non industriel. A suivre !

**A ce jour la menace semble vraiment s'éloigner. mais les pressions exercées à la CAD et à la Mairie de la Motte pour infléchir les décisions de la conformité du PLU sont à surveiller de près.**

Il convient d'être **très attentif** car le terrain de Madame Haumont est destiné à être vendu un jour et nous devons être toujours vigilants. Ce que nous continuerons à faire.

### **- Approbation du rapport Moral.**

Accepté à l'unanimité des participants

### **- Rapport financier – Le trésorier de l'APPED**

La répartition des dépenses entre septembre 2014 et mars 2016, se décompose comme suit :

- Adhésions de départ : 795€ en 2011

**Etat des finances au 23 mars 2016 : 388,97€ (392,88€ en 2014)**

- **Dépenses :**

1 – Timbres : 8,40€

**Solde à ce jour : 380,57€**

***Sur un compte courant dès l'instant qu'il n'y a pas de mouvement, la Banque vous prélève 11,45€ de garde !***

***Afin d'éviter cet « impôts » notre Trésorier va se rapprocher de la Caisse d'Epargne afin d'y ouvrir un compte sans soucis de frais de garde payant. (En attente)***

### **Approbation du rapport financier**

Accepté à l'unanimité des membres du bureau

***Dans le cas, d'un redémarrage de projets concrets sur ce terrain, nous serions peut être amenés à vous demander un renouvellement d'adhésion.***

### **Commentaires – Le secrétaire de l'APPED**

La Société Bonifay a déménagé de son emplacement de la Nationale 7, à coté du rond point des quatre chemins situé sur la commune de Roquebrune sur Argens, pour s'installer dans la zone Industrielle de la Bouverie à 3 km environ toujours sur la commune de Roquebrune Nous espérons que cette nouvelle installation sera bénéfique à la Société Bonifay.

### **Décision de la Mairie**

Madame Marcy a refusé également toute implantation de commerces et de ventes de matériaux industriels qui défigureraient le site destiné au tertiaire. Cette zone de la Maurette doit rester dans un environnement écologique et touristique. La nouvelle équipe de la Marie de la Motte travaille sur des projets qui seront probablement soumis aux habitants.

### **Prospective : le Secrétaire de l'APPED**

- Depuis plusieurs années, la société Bonifay a essayé par tous les moyens d'obtenir ce terrain afin de pouvoir s'implanter sur ce site aux abords des résidences et des vignobles. N'oublions pas que la LGV se fera surement un jour et que la Gare LGV sera construite sur la commune du Muy ou des Arcs. Toutefois la LGV ne se fera pas demain ni après demain. Les procédures, le manque de clarté, le manque financier plombent pour longtemps ce projet.

Notre action principale va donc s'orienter vers la Mairie de la Motte afin d'essayer de comprendre l'évolution des projets qui devraient s'installer sur ce site  
Nous vous tiendrons informé.

Toutefois, si vous, vous avez des infos.....

### **Questions diverses : Des participants**

Afin de rester vigilants, nous restons à votre écoute. Au cas où vous auriez connaissance d'infos de quelque nature qu'elles soient concernant le site de Madame Haumont, n'hésitez pas à contacter le président de l'Apped

La séance est levée et le Président remercie les membres du bureau qui ont participé à cette Assemblée Générale.